



HAL
open science

La diversité des aires marines protégées masque un modèle générique : est-il soluble dans des réalités diversifiées ?

Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret

► **To cite this version:**

Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret. La diversité des aires marines protégées masque un modèle générique : est-il soluble dans des réalités diversifiées ?. *Mondes en Développement*, 2023, n° 203 (3), pp.33-57. <10.3917/med.203.0033>. <hal-04310073>

HAL Id: hal-04310073

<https://hal.science/hal-04310073v1>

Submitted on 29 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La diversité des aires marines protégées masque un modèle générique : est-il soluble dans des réalités diversifiées ?

The diversity of marine protected areas hides a generic model: Is it suitable for diverse realities?

Jean-Eudes BEURET et Anne CADORET

Résumé

L'analyse comparative de 13 aires marines protégées réparties sur 5 continents permet de montrer l'existence d'un modèle générique en grande partie implicite, puis d'en identifier les composantes. Elles portent sur les acteurs, ce qui légitime la décision, les temporalités et les vecteurs de la décision. Dans le registre de l'action, elles portent sur le rapport à l'espace, à la nature, à l'échange et sur le format de l'action. Ce modèle engendre des difficultés d'acceptation et des conflits : y répondre suppose de relever des défis d'adaptation locale et de réinvention globale. Différents processus d'adaptation ont été identifiés. Revenir sur ce modèle suppose d'interroger ses déterminants, parmi lesquels figurent des colonialités et des formes de colonialisme vert et bleu.

Mots-clés : aires marines protégées, biodiversité, colonialisme vert, conflits environnementaux, politique de conservation

Abstract

The comparative analysis of thirteen marine protected areas (MPA) on five continents makes it possible to show the existence of a generic model, largely accepted without question, and to identify its components. These include the actors involved in granting MPA status, factors legitimizing the decision, and the temporalities and vectors of the decision. In terms of actions, these components include the relationship to space, to nature, and to exchange, as well as the format of the activities conducted. This model generates conflict and issues of acceptance: responding to them means taking up the challenges of local adaptation and global reinvention. Various adaptation processes have been identified. Revisiting this model means questioning its determinants, which include colonialities and forms of green and blue colonialism.

Keywords: *marine protected areas, biodiversity, green colonialism, environmental conflicts, conservation policy*

Lors du Congrès mondial de la nature en 2021, puis en 2022 lors de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), une coalition de pays a fait avancer des objectifs de classement de 30 % des mers du globe en aires marines protégées (AMP) à l'horizon 2030. Sur le terrain, alors qu'en 2006 seulement 0,65 % des océans étaient classés en AMP, 8,2 % l'étaient en 2022 (UNEP-WCMC, 2022). Mais ces objectifs et acquis quantitatifs masquent mal des réserves sur l'efficacité des AMP, dont l'expansion a eu des résultats peu significatifs selon Maxwell et al. (2020).

Dans la littérature scientifique, les défauts d'efficacité sont attribués à plusieurs insuffisances : celles des ressources qui leur sont affectées (Gill et al., 2017), des réglementations spécifiques (Claudet et al., 2020 ; Zupan et al., 2018), ou de la participation des parties prenantes (Fidler et al., 2022). Ce dernier critère est déterminant car un défaut de participation et d'acceptation sociale de l'AMP conduit souvent à une réduction drastique de ses ambitions, moyens et surfaces soumises à des règles spécifiques (Frontani, 2006) Comme Fidler et al. (2022), Giakoumi et al. (2018) montrent que l'engagement des communautés locales et des usagers est le principal déterminant de l'efficacité des AMP au regard de leurs objectifs de conservation.

Un frein à cet engagement vient du fait que les AMP sont très souvent la déclinaison, dans certains territoires, de politiques publiques nationales et transnationales, par le biais de démarches « top down ». La spatialisation de ces politiques suppose leur ancrage dans un espace donné, mais leur appropriation par les acteurs locaux est parfois délicate, même si une mise en débat et des processus participatifs sont proposés (Reghezza-Zitt, 2015). Les difficultés d'ancrage territorial des AMP ont été documentées dans des cas d'étude portant sur des situations très diverses (Kamat, 2018 ; Ramirez, 2016 ; D'anna et al., 2016 ; Cadoret et Beuret, 2016 ; Dahou et Cheikh Abdel Wedoud, 2007). Elles sont attribuées au caractère top down des démarches et, parfois, au décalage entre la façon dont la conservation est mise en œuvre et les références culturelles locales (Gaspar et Bambridge, 2008).

Si les AMP sont extrêmement diverses en termes de statuts, de niveaux d'intégration des activités humaines, et de formes de gouvernance, elles répondent à des standards à vocation universelle. Pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une AMP est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées » (Dudley, 2008, 10). Cette définition fixe des objectifs mais suggère aussi un modèle institutionnel fondé sur un statut juridique, un périmètre délimité, une autorité de gestion, des règles et moyens d'action spécifiques. Ce modèle est, en outre, précisé par des standards qui se veulent globaux, tels que les « standards ouverts pour la pratique de la conservation » du Conservation Measures Partnership, ou les standards de la liste verte des aires protégées et conservées, qualifié par l'UICN de standard global pour les aires protégées au XXI^e siècle. Dès lors, si l'observateur est frappé par la diversité des AMP, n'existe-t-il pas pour autant un

modèle générique ? Si tel est le cas, ce modèle est-il soluble dans des réalités locales diversifiées ?

L'hypothèse centrale du projet CALM (Conservation des aires littorales et maritimes), d'analyse comparative internationale de 13 AMP, est que l'extrême diversité des statuts, à l'échelle mondiale, masque un modèle générique d'AMP en grande partie implicite, appliqué et parfois imposé quels que soient les contextes géographiques et culturels. Dans le langage courant, un modèle, c'est à la fois une catégorie définie par un ensemble de caractères et que l'on doit imiter, alors que générique signifie que ce modèle est supposé convenir à un ensemble de personnes ou de choses (ici l'ensemble des AMP dans le monde), par opposition à ce qui serait spécifique.

Selon Helmcke (2022), la *political ecology* a joué un grand rôle pour dévoiler les théories, discours, images (Benjaminsen, 2021), manières de penser qui sont pris pour acquis par les acteurs qui modèlent les politiques environnementales, à tel point qu'ils ne sont plus discutables car considérés comme allant de soi : nous inscrivant dans ce champ scientifique, notre objectif est de mettre à l'épreuve du terrain l'hypothèse de l'existence d'un modèle générique de conservation par les AMP et, si elle est vérifiée, d'explicitier ses composantes. Après avoir présenté la méthodologie employée et les terrains d'étude (partie 1), nous reviendrons sur les résultats de l'analyse comparative de 13 AMP dans le monde, en particulier sur les éléments issus de l'analyse des conflits qu'elles suscitent, qui révèlent l'existence d'un tel modèle (partie 2). Après avoir présenté ce modèle, ses composantes, les formes d'adaptations locales identifiées, nous reviendrons sur ses adaptations locales et leurs limites, puis mettrons en perspective cette analyse pour interroger l'inscription de ce modèle dans des formes de colonialisme vert (Blanc, 2020).

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Référentiels théoriques

Notre analyse s'inscrit dans la *political ecology*, champ scientifique interdisciplinaire qui associe à l'étude de problèmes écologiques celle des contextes économiques, culturels et politiques dans lesquels les causes de ces problèmes sont à rechercher (Véron, 2015). Dans les AMP, sont notamment étudiés les jeux d'acteurs autour de la sélection des idées traduites en mesures de conservation, de la répartition des bénéfices, des coûts et des pouvoirs inhérents à la mise en place de mesures de conservation, des effets des interventions publiques. Ce sont, par exemple, en Tanzanie, les travaux de Kamat (2018) sur la « micropolitique » d'une AMP et les sentiments de dépossession et perte de pouvoir vécus par des groupes locaux, ou ceux de McClanahan et al. (2009) et Benjaminsen et Bryceson (2012) qui décryptent des conflits et rapports de domination dans le cas du Parc marin de l'île de Mafia.

La *political ecology* repose sur des études de cas diversifiés dans leurs objets et ancrages disciplinaires. Nous mobilisons ici la géographie de l'action publique, qui vise à comprendre les effets d'un projet ou d'une décision dans l'organisation de l'espace et des sociétés. Ce sont, en particulier, la géographie de la conservation (Laslaz et al., 2014 ; Depraz, 2008 ; Mathevet et Poulin, 2006) et la

géographie sociale de l'environnement qui soulignent l'importance des processus sociaux (dont les rapports de pouvoir) pour la compréhension des enjeux environnementaux dans les dynamiques territoriales (Chartier et Rodary, 2016). À la géographie est associée l'économie des institutions. Parmi elles figurent des proximités organisées qui constituent un capital que les agents peuvent activer pour se coordonner (Rallet, Torre, 2004), dont nous étudions les reconfigurations : elles se rapportent à des logiques d'appartenance (à un même réseau) ou de similitude (référence aux mêmes normes sociales, langages, etc.).

Nous nous inscrivons, en outre, dans l'institutionnalisme critique (Cleaver, De Koning, 2015), dont l'un des objets d'étude est le bricolage institutionnel. L'ancrage territorial d'une AMP suppose son inscription dans des proximités territoriales (Torre et Beuret, 2012) qu'elle fait évoluer : cette inscription peut être facilitée par un bricolage institutionnel. Le bricoleur, caractérisé par des identités multiples, puise dans un répertoire de fournitures hétéroclites à sa disposition pour effectuer des transformations (Levi-Strauss, 1962), avec une capacité spécifique à articuler le moderne et le traditionnel, les sociabilités locales et le monde administratif, des références issues de mondes distincts. Le bricolage institutionnel qualifie ainsi des « processus par lesquels les personnes puisent consciemment et inconsciemment dans les dispositions sociales et culturelles existantes pour façonner les institutions en réponse à des situations changeantes » (Cleaver, 2012, 26).

1.2 Terrains, échantillonnage et modalités de réalisation des études de cas

Ces référentiels théoriques ont été mobilisés au sein d'une analyse comparative par études de cas, en maximisant la diversité des contextes pour voir si apparaissent des récurrences liées à des phénomènes constitutifs d'un modèle générique. L'échantillon comprend 13 AMP localisées dans des aires géographiques distinctes (Méditerranée, Asie, Arc Polynésien, Amérique latine, Afrique de l'Ouest) (

Nom (Pays)	Statut	Surface (Km ²)	Classement	en de Priorités termes conservation	Pressions majeures	Interviews
Zakynthos (Grèce)	parc naturel marin	134	1999	tortues caretta caretta	tourisme	6
Port-Cros (France)	parc national	46 : cœur de Parc ; 230 : aire d'adhésion	1963	faune marine, herbiers de posidonie, fonds, forêt, avifaune	tourisme	23
Isla Grande de Atacama (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	124,43	2004	biodiversité marine, zones humides, fossiles, géologie	tourisme, pêche, collecte d'algues	13
Tyr (Liban)	réserve naturelle côtière	116,8	1998	oiseaux, tortues, sites archéologiques sous-marins	tourisme, urbanisation, infrastructures	11
Golfe de Mannar (Inde)	réserve de biosphère / parc national marin*	10 500	1986	biodiversité marine : coraux, herbiers, mangrove	pêche, collecte d'algues, lieux de pèlerinage	9

Koh Rong (Cambodge)	aire marine de gestion des pêches	405	2016	coraux, poissons, mangrove, herbiers	tourisme, pêche	11
Tae'an Haean (Corée du Sud)	parc national	840	1978	plages, dunes de sables, paysage, 17 espèces menacées	pêche, tourisme, pollution (marée noire)	8
Golfe de Hauraki (Nouvelle Zélande)	parc marin	13 900	2000	biodiversité marine, ressources halieutiques	pêche, pollutions, usages multiples	19
Moorea (Polynésie française)	plan de gestion de l'espace maritime	50	2002	écosystèmes coralliens	tourisme, urbanisation littorale, pêche	28
Rapa Nui** (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	150 000	2018/ 2010	récif coralliens, ressources halieutiques	pêche	14
Corrales del Rosario y Bernardo (Colombie)	parc naturel national	1 200	1974	récif coralliens, biodiversité marine	tourisme, pollutions d'origine terrestre	28
Jureia Itatins*** (Brésil)	mosaïque d'unités de conservation	4 530	2006	forêt atlantique, biodiversité marine	chalutage illégal, braconnage	11
Delta du Saloum (Sénégal)	réserve de biosphère / parc national*	1 800	1981	mangrove, avifaune marine	pêche, coupe de bois (mangrove)	20

* Le Parc national constitue la zone centrale de la réserve de biosphère.

** Sa dynamique est indissociable de celle du Parc marin Motu Motiro Hiva, qui a aussi été étudiée.

*** Qui comprend la Réserve de Développement Durable Barra Do Una et considérait initialement le Parc marin littoral centro.

). Les situations se devant d'être diverses, tout en restant comparables, toutes satisfont les critères suivants : i) ce sont des AMP soumises à des pressions anthropiques fortes ou faibles mais jamais nulles, ii) elles sont à la fois maritimes (avec une surface en mer supérieure à 50 km²) et littorales, ce qui correspond à la réalité de la plupart des AMP dans le monde, iii) l'initiative ayant porté leur création (toujours très antérieure à la date de classement) date d'il y a plus de 5 ans. Ce dernier critère vise à rendre possible la comparaison des processus d'institutionnalisation et d'ancrage territorial de chaque AMP. Sur cette base, l'échantillon a été construit selon un choix raisonné, de façon à maximiser la diversité des situations du point de vue culturel des types d'usages des espaces et ressources, des objectifs et configurations liés aux statuts (parcs marins, parcs nationaux, réserves, plans de gestion, réserves de développement durable, mosaïque d'unités de conservation, aires de gestion des pêches, etc...) (

Nom (Pays)	Statut	Surface (Km ²)	Classement	en de Priorités termes conservation	Pressions majeures	Interviews
Zakynthos (Grèce)	parc naturel marin	134	1999	tortues caretta caretta	tourisme	6
Port-Cros (France)	parc national	46 : cœur de Parc ; 230 : aire d'adhésion	1963	faune marine, herbiers de posidonie, fonds, forêt, avifaune	tourisme	23

Isla Grande de Atacama (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	124,43	2004	biodiversité marine, zones humides, fossiles, géologie	tourisme, pêche, collecte d'algues	13
Tyr (Liban)	réserve naturelle côtière	116,8	1998	oiseaux, tortues, sites archéologiques sous-marins	tourisme, urbanisation, infrastructures	11
Golfe de Mannar (Inde)	réserve de biosphère / parc national marin*	10 500	1986	biodiversité marine : coraux, herbiers, mangrove	pêche, collecte d'algues, lieux de pèlerinage	9
Koh Rong (Cambodge)	aire marine de gestion des pêches	405	2016	coraux, poissons, mangrove, herbiers	tourisme, pêche	11
Tae'an Haean (Corée du Sud)	parc national	840	1978	plages, dunes de sables, paysage, espèces menacées	pêche, tourisme, pollution (marée noire)	8
Golfe de Hauraki (Nouvelle Zélande)	parc marin	13 900	2000	biodiversité marine, ressources halieutiques	pêche, pollutions, usages multiples	19
Moorea (Polynésie française)	plan de gestion de l'espace maritime	50	2002	écosystèmes coralliens	tourisme, urbanisation littorale, pêche	28
Rapa Nui** (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	150 000	2018/2010	récif coralliens, ressources halieutiques	pêche	14
Corrales del Rosario y San Bernardo (Colombie)	parc naturel national	1 200	1974	récif coralliens, biodiversité marine	tourisme, pollutions d'origine terrestre	28
Jureia Itatins*** (Brésil)	mosaïque d'unités de conservation	4 530	2006	forêt atlantique, biodiversité marine	chalutage illégal, braconnage	11
Delta du Saloum (Sénégal)	réserve de biosphère / parc national*	1 800	1981	mangrove, avifaune marine	pêche, coupe de bois (mangrove)	20

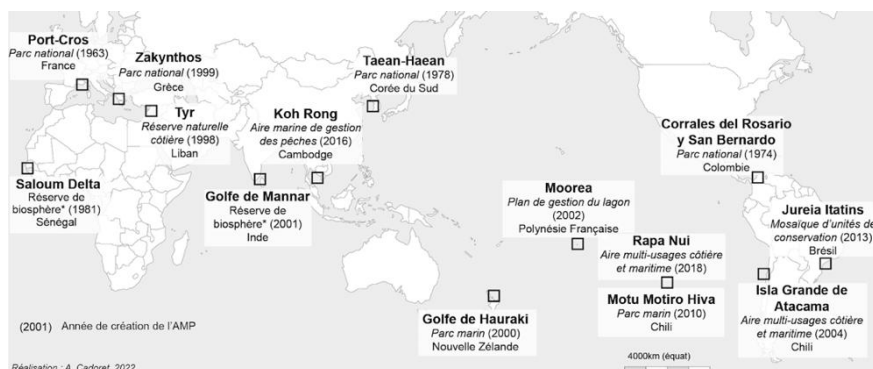
* Le Parc national constitue la zone centrale de la réserve de biosphère.

** Sa dynamique est indissociable de celle du Parc marin Motu Motiro Hiva, qui a aussi été étudiée.

*** Qui comprend la Réserve de Développement Durable Barra Do Una et considérait initialement le Parc marin littoral centro.

). La logique de sélection est celle de la réplication (et non de la représentativité), l'échantillonnage visant à mettre en lumière des mécanismes soit similaires (réplication littérale), soit contrastés pour des raisons connues (réplication théorique) (Yin, 2003), à partir d'une diversité de situations.

Figure 1 : L'échantillon de cas d'étude



Nom (Pays)	Statut	Surface (Km ²)	Classement	en de Priorités termes conservation	Pressions majeures	Interviews
Zakynthos (Grèce)	parc naturel marin	134	1999	tortues caretta caretta	tourisme	6
Port-Cros (France)	parc national	46 : cœur de Parc ; 230 : aire d'adhésion	1963	faune marine, herbiers, posidonie, fonds, forêt, avifaune	tourisme	23
Isla Grande de Atacama (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	124,43	2004	biodiversité marine, zones humides, fossiles, géologie	tourisme, pêche, collecte d'algues	13
Tyr (Liban)	réserve naturelle côtière	116,8	1998	oiseaux, tortues, sites archéologiques sous-marins	tourisme, urbanisation, infrastructures	11
Golfe de Mannar (Inde)	réserve de biosphère / parc national marin*	10 500	1986	biodiversité marine coraux, herbiers, mangrove	pêche, collecte d'algues, lieux de pèlerinage	9
Koh Rong (Cambodge)	aire marine de gestion des pêches	405	2016	coraux, poissons, mangrove, herbiers	tourisme, pêche	11
Tae'an Hae'an (Corée du Sud)	parc national	840	1978	plages, dunes de sables, paysage, espèces menacées	pêche, tourisme, pollution (marée noire)	8
Golfe de Hauraki (Nouvelle Zélande)	parc marin	13 900	2000	biodiversité marine, ressources halieutiques	pêche, pollutions, usages multiples	19
Moorea (Polynésie française)	plan de gestion de l'espace maritime	50	2002	écosystèmes coralliens	tourisme, urbanisation littorale, pêche	28
Rapa Nui** (Chili)	aire marine et côtière protégée multi-usages	150 000	2018/2010	récifs coralliens, ressources halieutiques	pêche	14
Corrales del Rosario y San Bernardo (Colombie)	parc naturel national	1 200	1974	récifs coralliens, biodiversité marine	tourisme, pollutions d'origine terrestre	28
Jureia Itatins*** (Brésil)	mosaïque d'unités de conservation	4 530	2006	forêt atlantique, biodiversité marine	chalutage illégal, braconnage	11

Delta du Saloum (Sénégal)	réserve de biosphère / parc national*	1 800	1981	mangrove, avifaune marine	pêche, coupe de bois (mangrove)	20
---------------------------	---------------------------------------	-------	------	---------------------------	---------------------------------	----

* Le Parc national constitue la zone centrale de la réserve de biosphère.

** Sa dynamique est indissociable de celle du Parc marin Motu Motiro Hiva, qui a aussi été étudiée.

*** Qui comprend la Réserve de Développement Durable Barra Do Una et considérait initialement le Parc marin littoral centro.

Toutes les études de cas et tous les entretiens ont été réalisées par les mêmes chercheurs via des visites de terrain réalisées entre 2017 et 2019. La comparaison repose ainsi sur le même regard et la même sensibilité, ce qui est rarement le cas dans des analyses comparatives internationales d'une certaine ampleur. Dans chaque cas, l'enchâssement d'unités d'analyse (la politique de conservation, le territoire, l'AMP, les scènes de dialogue, les objets conflictuels, les parties prenantes) en fait une analyse comparative de cas enchâssés (Yin, 2003), adaptée à l'étude de processus complexes multi-scalaires.

1.3 La collecte des données

Chaque étude de cas a été réalisée sur la base de la même grille d'analyse, en collectant des données par l'observation in situ (analyse du paysage, des usages, de marqueurs territoriaux, graffitis et panneaux d'opposition à certaines AMP), l'analyse documentaires (documents de référence de l'AMP, littérature grise associée à sa gouvernance, revue d'articles scientifiques ou journalistiques), la participation à des temps forts de concertation dans 6 AMP (Arc Polynésien, Amérique latine, France), la réalisation d'entretiens semi-directifs. Au total, 201 entretiens ont été réalisés auprès de parties prenantes de l'autorité de gestion de l'AMP (32 % des interviewés), d'acteurs des communautés locales et de la société civile (22 %), d'acteurs économiques (20 %), de scientifiques (10 %), de l'autorité chargée de définir et de mettre en place la politique de conservation dont relève l'aire protégée ou d'autres administrations sectorielles (9 %), d'élus ou d'agents de collectivités locales (7 %). Pour chaque cas, les interviewés ont été identifiés de proche en proche, en tentant de couvrir la diversité des postures et points de vue, à partir d'entretiens auprès de personnes ressources ayant une vision d'ensemble de la trajectoire de l'AMP. Les limites de l'analyse tiennent à un nombre limité de cas d'étude et, dans certains cas, de personnes rencontrées. Ce nombre est plus élevé là où l'hétérogénéité des points de vue d'acteurs, au sein et entre catégories d'acteurs était forte, mais, dans quelques cas, il a été affecté par des difficultés linguistiques et/ou d'accès aux parties (Corée, Inde, Grèce) : la combinaison de plusieurs sources de données a permis de répondre en partie à ces limites.

La grille d'analyse comprend 8 thématiques : l'organisation de l'AMP et sa gouvernance, l'inscription de l'AMP dans la gouvernance multiniveaux (Poupeau, 2017) de la politique de conservation, l'historique du processus d'ancrage territorial, l'acceptation et l'appropriation sociale de l'AMP, les dynamiques conflictuelles, les innovations issues de conflits, les adaptations et réinventions locales du modèle proposé, les obstacles et leviers d'adaptation et de réinvention. Pour chaque cas d'étude, une analyse diachronique a permis de reconstituer la

trajectoire de territorialisation de l'AMP, en approfondissant l'étude des conflits et des blocages. Enfin, une analyse thématique transversale a été réalisée pour chaque cas puis à l'échelle des 13 cas, permettant d'identifier des différences et récurrences.

2. RÉSULTATS

Nous ne pourrions ici ni présenter les particularités des AMP étudiées et des socio-écosystèmes, ni revenir sur l'histoire de chacune : cet article s'appuie sur des publications qui rendent compte de dynamiques de terrain (Cadoret et Beuret, 2022 ; Beuret et Cadoret, 2021) pour proposer une analyse plus globale des déterminants multi-scalaires des récurrences observées.

2.1 Ce qui révèle l'existence d'un modèle et ses composantes : l'analyse des conflits

Les conflits sont omniprésents, à chaque phase de l'institutionnalisation de l'AMP (émergence du projet, définition des statuts, périmètres et zonage, validation administrative et juridique, planification puis application des mesures, évaluation, révision, etc.). Ils portent sur les statuts, le zonage, les mesures de gestion, leur mise en œuvre, les prérogatives de l'AMP, etc. Il ressort de leur analyse deux éléments-clés (Cadoret et Beuret, 2022) : (a). Leur objet est rarement la conservation (pour ou contre), mais le design de l'action de conservation, souvent incompris : les conflits opposent alors différentes manières de penser la gestion et la conservation des ressources et de la biodiversité ; (b) Si chaque conflit mobilise des protagonistes autour d'un objet particulier, tous sont alimentés par des insatisfactions qui peinent à s'exprimer et se saisissent de différents objets conflictuels pour resurgir ponctuellement, de façon chronique.

Ces insatisfactions sont identifiables soit par l'analyse des manifestations conflictuelles associées à des conflits chroniques, mais elles sont souvent fugaces et les argumentaires sont parfois masqués par la violence ; soit par l'analyse de discours collectés par un observateur en posture de neutralité bienveillante. Ont alors été exprimés, avec de très fortes récurrences entre les cas d'étude, des sentiments de : (a). Dépossession, avec ou sans fondements légaux, l'AMP venant rompre des liens intimes entre un groupe social et un espace, sans reconnaissance de l'attachements aux lieux ; (b). D'injustice et d'effort différencié à la protection de l'environnement entre des usages locaux fortement contraints et sanctionnés, et d'autres usages et effets externes hors de contrôle ; (c). De méconnaissance et de mépris de représentations différenciées du monde. Sont alors exprimés une incompréhension radicale vis-à-vis d'un modèle institutionnel et/ou de conservation parfois antinomique des références de la communauté locale. Ces observations rejoignent celles de McClanahan et al. (2009), Benjaminsen et Bryceson (2012) ou Kamat (2018), qui décrivent des sentiments de dépossession et de marginalisation.

L'analyse des discours permet d'identifier les composantes d'un modèle de conservation par les AMP. À titre d'exemple, « un groupe gère la terre, un groupe gère la mer... c'est un modèle pour les conflits », nous dit un leader Rapa Nui : la

multiplication des autorités de gestion, combinée à la rupture de la continuité terre-mer est mise en cause. La récurrence de ce type de discours montre que ce sont des composantes-clés d'un modèle partout répliqué. « Avant, le gouvernement t'imposait des choses, mais tu pouvais réclamer. Maintenant, ils te disent « je vous ai consulté », tu ne peux plus rien dire » : ce leader interroge des formes de participation limitées, comme le font des communautés insulaires colombiennes qui exigent de s'incorporer¹ dans la gestion du Parc. « Pourquoi vous faites des AMP là où il y a beaucoup de poissons, pourquoi ne pas les faire là où il y en a peu ? » : ce pêcheur de Moorea, comme d'autres dans l'arc polynésien, dénonce un modèle fondé sur la fermeture définitive de zones à la pêche, ciblant des zones riches en poissons, là où des fermetures temporaires ciblaient toujours des zones dégradées. Ces exemples illustrent comment les discours nés des conflits révèlent les composantes du modèle générique, donc la façon dont nous avons pu les caractériser.

2.2 Les composantes du modèle générique

Les récurrences observées dans les argumentaires nous ont permis de caractériser les composantes du modèle générique de conservation (Tableau 1). Elles se retrouvent partout, avec une uniformité qui contraste avec l'extrême diversité des modes de vie et des cultures présents dans nos cas d'étude.

Dans le registre de la décision

Qui décide ? Une autorité spécifique, la décision fragmentée.

Une AMP, pour être reconnue comme telle, doit avoir une autorité de gestion identifiée, dotée de moyens d'action spécifiques. C'est un sous-entendu du modèle, que l'on retrouve, par exemple, dans la définition donnée par Bonham et al. (2008) d'un « parc de papier », caractérisé par une gestion absente ou défaillante. Le fait de fractionner la décision selon une logique de gestion par filière (Barouch, 1989) est jugé inconcevable par des groupes qui se réfèrent à une autorité de gestion territoriale unique, en charge d'une communauté associant culture et nature.

Participation et concertation : implicitement, des références plastiques de portée restreinte.

Partout affichés, la participation et la concertation sont des mots plastiques (Poerksen, 1995), c'est-à-dire marqués par une connotation systématiquement positive sans être définis, ce qui autorise une mise en œuvre relevant parfois d'une simple consultation, voire de l'information. Ceci est dénoncé par des communautés qui revendiquent un droit à un dialogue d'égal à égal, voire une responsabilité sur des territoires constitutifs de leur identité, sur « notre maison » (terme plusieurs fois employés). Les formats proposés, qualifiés par exemple en Nouvelle Zélande de « Western approach », sont également en cause.

¹ « meterse en », terme très fort.

Tableau 1 : Le modèle générique de conservation par les AMP : composantes et références contradictoires

	Composantes	Sous-composantes	Versus, dans certains cas
La decision	Acteurs : qui décide ?	Une autorité spécifique : fragmentation des prérogatives au sein du territoire	Autorité territoriale unifiée
		Participation du public et concertation avec les usagers : des références plastiques, bornées à un champ restreint	Dialogue horizontal entre les membres du groupe, incorporés dans la prise de décision
	Légitimité : la décision est fondée sur...	Modèle utilitariste de la décision, recours au vote à la majorité	Recherche du consensus : médiation-arbitrage
		« Pour gérer il faut connaître » : les savoirs scientifiques hégémoniques	Des savoirs d'usage, d'humains qui font partie de la nature
	Temporalités et vecteurs de la décision	Gestion fondée sur des statuts et règles figés	Gestion adaptative fondée sur l'observation
Des règles légales		Conventions et accords sociaux	
L'action	Rapport à l'espace	Représentation géométrique (frontières linéaires) et distinction terre-mer	Continuités territoriales, en particulier terre-mer
		Des espaces substituables	Des territorialités fortes portant sur des espaces non substituables
	Rapport à la nature	La nature source d'utilité : des services écosystémiques fournis aux humains	Le groupe humain fait partie de la nature
		La biodiversité, à l'échelle planétaire : conserver la biodiversité là où elle est abondante	Des ressources et milieux, à l'échelle territoriale : les régénérer là où ils sont dégradés
	Rapport à l'échange (économique)	L'homme économique : l'intérêt individuel porte l'intérêt collectif	L'intérêt individuel indissociable de celui du groupe
		La nature mise en marché : le régime de la propriété	Une nature non marchandisable : le régime de la possession
	Le format « projet »	Les temporalités, le cycle du projet. L'action est déterminée par son financement	Action permanente, en continu, indépendante de financements spécifiques
		Le langage du projet : procédures, redevabilité, etc...	Langage courant

La logique utilitariste pour légitimer la décision.

La légitimité de la décision est souvent fondée sur le vote, soit dans des instances collectives, soit car l'autorité qui décide tient sa légitimité de la démocratie représentative, associée au vote. La décision à la majorité, « pour le plus grand bonheur du plus grand nombre » (Bentham, 1789) considérée comme juste dans la doctrine utilitariste qui fonde les démocraties modernes, ne l'est pas pour des

communautés qui lui opposent la recherche systématique du consensus ou, a minima, de l'acceptabilité de la décision par tous, à l'échelle locale.

La légitimation de la décision par un savoir scientifique hégémonique. « Pour gérer il faut connaître » nous ont dit plusieurs gestionnaires d'AMP : mais ils se réfèrent implicitement aux seules connaissances scientifiques. Dans nos cas d'étude, les savoirs écologiques traditionnels (Berkes, 1993) ou les savoirs expérientiels (Borkman, 1976) ne sont exploitées que là où les ressources scientifiques font défaut, en particulier au Sénégal, ce qui traduit une hiérarchisation implicite. Elle a été analysée dans le cas d'étude colombien par Duran (2009), qui évoque la marginalisation de populations locales dont les connaissances ne sont pas prises en compte par les scientifiques.

La temporalité de la décision : des statuts et règles figés.

Le caractère figé des statuts, zonages et réglementations associées (par exemple pour les zones de non-pêche), jamais discuté, n'est pas compréhensible pour des communautés locales qui observent les milieux au jour le jour et font évoluer leurs règles en fonction de ce qu'elles y voient. Il est aussi dénoncé comme contreproductif pour la conservation, lorsqu'il brise un lien entre une communauté et un espace qui est le sien, qu'elle ménage et qui lui sert à éduquer ses enfants dans une nature appropriée, comme le souligne une habitante de Moorea.

La temporalité de la décision : la loi versus le recours à des accords sociaux évolutifs.

Dans le modèle générique, la règle passe par la loi. Les travaux de Zupan et al. (2018) ou Claudet et al. (2020) en offrent une illustration car en l'absence de règles légales, ces auteurs en déduisent l'absence de règles spécifiques. Les conventions ou accords négociés sont ignorés. Ceci est dénoncé par un leader Rapa Nui selon lequel « le Rapa Nui ne respecte pas nécessairement la loi, il respecte des accords sociaux ». Ceci est confirmé par Aburto et Gaymer (2018) qui évoquent des règles peu respectées car « déconnectées des valeurs locales, des intérêts, croyances et institutions ». Nous retrouvons ceci à Moorea où est évoquée une culture de la règle partagée, « adaptée collectivement à ce qui se passe ».

Dans le registre de l'action

Représentation géométrique et discontinuité terre-mer.

La distinction établie entre la terre et la mer est inhérente au modèle générique. Gaspar et Bambridge (2008), dans le cas étudié à Moorea, évoquent une continuité terre-mer à la fois cosmogonique et spatiale, ignorée par le Plan de gestion de l'espace maritime auquel répond un autre outil, à terre, le Plan général d'aménagement. Plus encore, le modèle générique est fondé sur des limites relevant d'une représentation géométrique de l'espace (fondée sur au moins trois points qui délimitent des surfaces), considérée comme allant de soi, alors que d'autres représentations, topo-centriques (fondée sur un point qui détermine une sphère d'influence) ou odologiques (fondée sur des cheminements entre deux points, de départ et d'arrivée) existent (Le Roy, 2007). Elles reviennent dans les discours d'acteurs interviewés, mais sont ignorées.

Des espaces substituables.

Le modèle générique est fondé sur un rapport à des espaces substituables les uns aux autres, s'agissant de cibler tel espace à protéger alors que tel autre ne l'est pas, sur la base de critères écologiques. C'est cette vision qui prévaut lorsque l'on crée une zone de non-pêche ou de « no go », considérant qu'à cet espace de pratique se substituera un autre espace. Mais, par exemple à Moorea, un habitant souligne le fait que la population, confrontée à une zone de non-pêche, « ne va pas faire trois kilomètres en vélo pour aller pêcher ailleurs, car ailleurs, ce n'est pas chez elle ». Le modèle générique se heurte à l'attachement aux lieux, qui s'oppose à leur substituabilité.

La nature, distincte de l'humain.

Lors de plusieurs interviews, des leaders communautaires ont contesté la légitimité de groupes d'usagers à participer à la gestion de l'AMP : pour eux, c'est au groupe social qui fait partie de cette nature de la gérer, indépendamment de tout usage. Ils dénoncent ici un modèle générique qui repose sur une représentation d'un humain qui agit sur la nature (qu'il la dégrade ou la protège), qui n'est pas la leur car ils se vivent comme partie intégrante de la nature (Descola, 2005).

La nature, réservoir de biodiversité versus « garde-manger » à ménager.

Le choix de créer des AMP là où la biodiversité est abondante est un implicite du modèle générique. Cela ne va pourtant pas de soi, comme le soulignent nos interlocuteurs polynésiens. Là encore s'opposent des représentations différentes de la nature, vue comme un réservoir de biodiversité par les uns, comme un garde-manger à ménager (et à reconstituer là où il est dégradé) par les autres. Le modèle générique des AMP se pense comme universel sur ce point : or, il est questionné et parfois incompris.

Un modèle de développement fondé sur l'homo-oeconomicus.

Le modèle du développement durable attaché au modèle générique reste fondé sur une vision du développement basée sur la croissance d'un produit réel global (Perroux, 1961) ou, a minima, des capacités (Sen, 1999) avec pour perspective davantage de richesses, de modernité, d'intégration au marché. Ceci contraste avec les propos de communautés qui mettent en avant un désir de permanence dans un territoire approprié, même si c'est au prix d'un appauvrissement, comme dans le cas étudié au Brésil. Dans le cas d'étude colombien, Duque Rico et Torres Gomez (2011) évoquent des communautés caractérisées par un désir de permanence et de coexistence tranquille, qui n'est pas celui de l'homo oeconomicus individualiste et maximisateur, ce que confirment des propos collectés en entretiens : « nous sommes un peuple tranquille, nous sommes pauvres, il n'y a pas beaucoup d'argent... mais nous sommes riches. Nous avons ce qu'il faut ici... ». Ces aspirations ne sont pas reconnues et, plus encore, sont délégitimées par certaines AMP.

La marchandisation de la nature : de la possession à la propriété.

Le régime de la propriété privée, condition de la marchandisation de la nature, est associé au modèle et mis en avant même là où, comme dans le cas colombien, des communautés luttent pour l'obtention de droits collectifs. La distinction entre propriété et possession, introduite par Heinsohn et Steiger (2009), permet de saisir la suspicion que la propriété inspire à des groupes sociaux qui la jugent inconcevable. Le régime de possession établit des droits d'usage en définissant qui peut utiliser un bien, quand et pour combien de temps. Selon Steppacher (1996), il repose sur une raison socio-écologique qui vise à distribuer les ressources disponibles pour satisfaire les besoins minimaux de chacun, en ayant recours aux valeurs et aux savoirs culturellement spécifiques. Ce régime est souvent communautaire, avec une autorité assurée conjointement par les membres de la société, l'organisation sociale reposant sur des relations de réciprocité, d'interdépendance et de coercition mutuelle (Bromley, 1991). Le modèle générique ignore ce régime là où il prévaut.

Le format du projet : des cycles et des éclipses.

Barbier (1994) définit le projet comme une image anticipatrice et finalisante de la suite ordonnée d'opérations susceptibles de conduire à un nouvel état de la réalité objet de l'action. Ce format d'action est omniprésent dans les AMP. S'il est devenu, dans les sociétés modernes, une référence obligée de tout acte social qui se veut valorisé et valorisant (Cros, 1992), cette référence reste étrangère à de nombreux interlocuteurs des AMP, qui ne comprennent ni ses cycles, ni les éclipses subies par l'action lorsque le projet s'efface faute de financement. Le projet incarne le rapport au temps de nos sociétés modernes (Boutinet, 2015), qui n'a rien à voir avec une gestion en continu au gré de cycles imposés par la nature.

Un langage excluant.

Le format du projet, intégré au modèle, est accompagné d'une cohorte de notions telles que planification, objectifs spécifiques, résultats attendus, partenariat, stratégie de sortie, etc... Familières à certains, elles mettent à distance des groupes qui ne peuvent se les approprier. Ce langage excluant contribue au sentiment de marginalisation mis en avant par certains de nos interlocuteurs.

2.3 Du global au local : hybridations, adaptations et réinventions

Dans chaque pays : des hybridations paradoxales

S'il s'agit d'un modèle global, on observe cependant des spécificités nationales qui tiennent à son hybridation. Dans chaque pays, il vient se superposer à des références ancrées dans les politiques publiques nationales : en résultent des hybridations parfois paradoxales. La référence à la participation se superpose ainsi parfois à des cultures militaires et autoritaires des politiques de conservation, avec des paradoxes observés sur le terrain. Ils sont relevés au Sénégal par Ségolini (2012) qui interroge l'action de « soldats de la participation », par Chervier et al. (2011) au Cambodge, par Landy (2010) et Benabou (2012) en Inde. Des compromis paradoxaux sont construits, par exemple, sous la forme de dispositifs

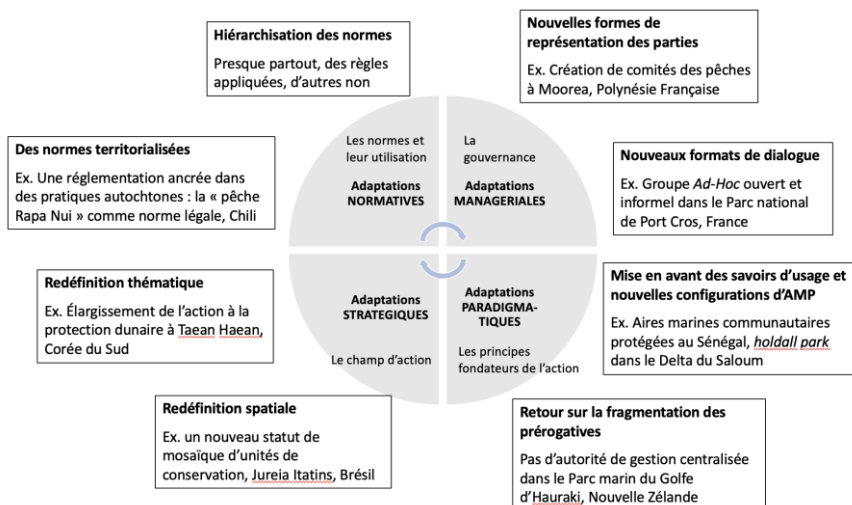
participatifs standardisés utilisés comme des relais d'une action décidée par les autorités. Dans le cas d'étude indien, 252 comités d'écodéveloppement et 2 596 groupes d'auto-développement annoncés par le gestionnaire, ayant tous les mêmes formats et fonctions. Dans le cas d'étude cambodgien, comme d'autres (Lei et Gret, 2012), nous avons observé la réduction de la participation à des administrations jugées représentatives des populations, ce qui permet l'hybridation paradoxale de références nationales et exogènes. En résultent des modèles composites, singuliers dans chaque pays, qui se conforment au modèle générique tout en lui associant des éléments parfois contradictoires.

À l'épreuve du local : quatre catégories d'adaptations et de réinventions

Sur le terrain, pour rendre l'AMP acceptable et assurer l'ancrage territorial d'une politique venue d'ailleurs, le modèle est l'objet d'adaptations et de réinventions : celles qui ont été identifiées dans les cas d'étude relèvent de 4 catégories.

Les adaptations normatives permettent d'illustrer la différence entre adaptation et réinvention. La hiérarchisation des normes a été observée dans tous les cas d'étude. Face aux difficultés d'acceptation de l'AMP, ses gestionnaires sélectionnent des règles qu'ils font respecter et/ou des espaces qu'ils protègent, tout en renonçant à d'autres règles et/ou espaces, en fonction des enjeux écologiques et de l'acceptabilité de chaque réglementation. Ceci relève souvent d'un accord tacite : le respect d'une règle est obtenu en échange d'une tolérance sur d'autres règles. L'invention porte, quant à elle, sur de nouveaux types de normes. Par exemple à Rapa Nui, la communauté locale réclamait une exclusivité pour la pêche « Rapa Nui », refusée par l'État qui y voyait une discrimination fondée sur l'ethnie. Pour sortir du conflit, un accord a été trouvé autour d'une pêche réservée à ceux qui se conforment à des pratiques de pêche Rapa Nui, en utilisant des engins et moyens analogues. La controverse a engendré une innovation avec une norme d'un nouveau type, ancrée dans des valeurs et des usages locaux (figure 2)

Figure 2 : Plusieurs types d'adaptations et de réinventions du modèle



Viennent ensuite des adaptations managériales, avec la création de nouvelles formes d'organisations. C'est, par exemple, un espace de dialogue ouvert aux habitants et usagers, appelé Groupe Ad Hoc, créé par le Parc national de Port-Cros : il se substitue au comité prévu par la procédure, inscrit dans une perspective de participation limitée, trop formel pour permettre la construction de proximités entre les parties prenantes. En résultent la co-construction d'une zone de non-pêche et de mécanismes de gestion de la pêche récréative qui servent l'acceptation du Parc. Les adaptations stratégiques portent une redéfinition de l'action, thématique (comme l'élargissement vers la protection dunaire à Taean Haeen en réponse à un conflit avec des militants écologistes) ou spatiale. C'est, par exemple, dans le cas d'étude brésilien, l'invention d'un nouveau statut de mosaïque d'unités de conservation, avec une contiguïté entre des aires d'exclusion des usages anthropiques et des aires dédiées au développement durable : cette innovation répond à un conflit avec la population autochtone caçara, menacée d'expulsion.

Enfin, avec les adaptations paradigmatiques, il s'agit de revenir sur certains impensés du modèle générique. Au Sénégal, à la suite d'un conflit de prérogative entre l'État et le gestionnaire de la réserve de biosphère (Riegel, 2015), celle-ci laisse la place à une action de conservation dénuée de centralité, fondée sur une large gamme d'initiatives certes désarticulées mais complémentaires. La configuration de l'AMP, qualifiée de *holdall park* (Parc fourre-tout) (Beuret et Cadoret, 2021), comme la hiérarchisation des savoirs, ne sont plus conformes au modèle. Quant au Parc du Golfe d'Hauraki, en Nouvelle Zélande, c'est un forum qui vise l'alignement des politiques sectorielles et territoriales sur des objectifs environnementaux, sans création d'une autorité de gestion spécifique : on revient sur la fragmentation des prérogatives, composante centrale du modèle générique.

2.4 Pourquoi parler de colonialisme vert (et bleu) ? Les enjeux

Des adaptations locales de portée limitée : revenir aux sources du modèle

On observe que ces tentatives d'adaptation et de réinvention ont une portée limitée pour deux raisons. La première est que, comme le montrent les exemples cités, les adaptations majeures sont très souvent le produit de conflits : ceux-ci ouvrent la voie à des innovations, encore faut-il que la conflictualité soit gérée constructivement. La seconde est qu'elles se heurtent au fait que le modèle reste la référence. Le forum du Golfe d'Hauraki est mis en échec par des administrations sectorielles, telles que le ministère des Pêches, qui lui refuse toute légitimité au nom de la fragmentation des prérogatives inhérentes au modèle générique. À Port-Cros, le Groupe Ad Hoc est menacé par le turn over des agents du Parc, certains souhaitant revenir à un modèle délibératif classique, de participation formalisée, donc limitée. Dans la Jureia Itatins au Brésil, la mosaïque d'unités de conservation est bloquée par une coalition d'acteurs des politiques de conservation qui refusent tout changement du modèle initial : la Réserve de développement durable de Barra Do Una, au cœur de cette mosaïque, n'a toujours pas de plan de gestion depuis sa création, en 2006.

Ces initiatives locales resteront donc limitées en l'absence d'une flexibilisation et d'une reconceptualisation plus globale du modèle générique, ce qui suppose d'interroger ses déterminants. Parmi eux figure la négation de la diversité culturelle, définie par l'UNESCO (2001) comme englobant les modes de vie, les manières de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. Parizeau (2014) montre que les discours d'autres agences onusiennes sur le développement durable, tendent à l'occulter. Ceci est lié à l'environnementalisme libéral (Bernstein, 2001) et à la façon dont il réduit le concept de développement durable à sa dimension économique monétarisable, la diversité culturelle à un bien marchand (Duran, 2009 ; Ulloa, 2004) et envisage le capital naturel dans le registre de l'utilité (Parizeau, 2014, Taleb, 2014). Sur le terrain, les agents des AMP ont une conscience aigüe de l'importance de la diversité culturelle, mais doivent appliquer un modèle a-culturel : selon Gambon et Botazzi (2022), la reconnaissance culturelle s'en trouve limitée, au mieux, au respect de la culture sans modification du paradigme moderne qui sert de cadre et sans reconnaissance active de différentes ontologies et formes de connaissance.

Colonialités et colonialisme

La négation de la diversité culturelle par un modèle à prétention universaliste, civilisatrice (il faut éduquer les peuples à la nature, même lorsque ceux-ci se considèrent comme partie de la nature) et expansionniste (accumuler les territoires classés en AMP), n'est pas sans rappeler l'expansion coloniale. Par ailleurs, nombre de composantes du modèle, telles que le modèle utilitariste, le format du projet, la déconnection entre l'humain et la nature, les références à des espaces de nature substituables et marchandisables, sont issues d'une pensée eurocentrée. Le modèle intègre des colonialités, terme qui désigne une division du monde et du travail à partir d'une hiérarchie raciale et la diffusion d'une relation au savoir et à la connaissance fondée sur les principes d'une rationalité européenne (Bourguignon-Rougier, 2021). Celles que nous avons identifiées relèvent de plusieurs catégories.

La colonialité des savoirs correspond au fait de hiérarchiser les modes de production des connaissances et d'élever la philosophie et la science occidentales au rang de paradigmes qui rendent subalternes d'autres connaissances (Lander, 2000) : elle s'exprime par la non-reconnaissance des savoirs locaux, expérientiels (Borkman, 1976) et/ou traditionnels (Berkes, 1993), comme des modalités locales de gestion des ressources. La colonialité du pouvoir est définie par le fait que des organisations détiennent un pouvoir à une échelle supérieure et le captent dans des territoires qui ne sont pas les leurs (Quijano, 2007) : c'est ce que nous observons dans un modèle qui fragmente les prérogatives de gestion d'un territoire pour confier la gestion de la conservation à une entité propre, soit externe (parfois une organisation non gouvernementale (ONG internationale) soit dépendante de financements externes (souvent transnationaux). La colonialité de l'être est fondée sur la relégation de l'identité de l'autre (Maldonado Torres, 2007). On la retrouve dans de nombreuses composantes du modèle, par exemple le recours au modèle utilitariste là où la recherche d'un acceptable par tous fait partie de l'identité communautaire, la référence implicite à l'homo-oeconomicus là où l'enrichissement individuel indépendamment du devenir du groupe est peu concevable, le recours à des règles figés là où la communauté fonde sa gestion des milieux sur l'observation continue.

Doit-on parler de colonialisme ? Si la colonialisation qualifiait l'assujettissement d'un État par un autre, le rôle des États s'est réduit au profit d'autres forces (le marché, des lobbys, des acteurs transnationaux...), d'où le développement de formes de colonialisme fondées sur une combinaison de dominations politiques, culturelles et la domination de groupes sociaux par d'autres groupes sociaux (Butt, 2013). Ceci nous conduit à parler de colonialisme vert (Blanc, 2020) et bleu (Ros, 2021), tout en mentionnant des différences entre ce que nous avons observé et la manière dont ces termes sont avancés par ces auteurs. Ce qui est en jeu est moins l'expulsion des communautés locales que leur marginalisation, de leurs usages mais surtout de leur vision de la vie en société, avec et dans la nature, et de sa conservation. Les formes de colonialisme vert que nous avons observées impliquent, certes, le Nord et le Sud, mais aussi des mécanismes infranationaux relevant d'un colonialisme intérieur (Corral Broto, 2015) : il est le fait d'acteurs très divers, nationaux, transnationaux, privés, de la société civile, du Nord comme du Sud, qui portent un modèle qu'ils ne mettent pas en discussion. Il est subi par des communautés locales, en particulier autochtones, dont les savoirs et aspirations (et parfois les droits) sont niés. Via le modèle générique, les premiers imposent un système de colonialités véhiculées par une gamme d'instruments (guides de bonnes pratiques, conditionnalités associées aux financements, etc...) : ils relèvent de la soft law, composée d'instruments non contraignants à caractère normatif utilisés dans les relations internationales contemporaines (Boyle, 2019). Ceci nous conduit à parler d'un soft colonialism, externe et interne, vert et bleu, soft dans ses vecteurs, ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas violent dans ses effets. Dès lors, l'enjeu est de refonder et d'assouplir le modèle en l'épurant des colonialités identifiées.

CONCLUSION

La dynamique internationale de création d'aires marines protégées, favorisée par des engagements internationaux ambitieux et stimulée par des acteurs transnationaux, a pour effet la mise en œuvre d'un même modèle générique d'AMP, en grande partie implicite, dans des réalités très différentes. Là où ce modèle est en décalage vis-à-vis des cultures, réalités, modalités locales de gestion et protection des milieux, il suscite soit des oppositions, soit la non-coopération d'acteurs sans lesquels l'AMP peine à exister. Dans son rapport sur l'érosion de la biodiversité, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (Diaz et al., 2019) souligne le rôle majeur que les peuples autochtones et les communautés locales devront jouer pour répondre à cette crise : il est donc temps d'interroger le modèle d'AMP, proposé partout et à tous.

Plusieurs modalités d'adaptations et de réinventions locales du modèle ont été identifiées. Ce sont très souvent des innovations issues de conflits, mais leur portée est limitée tant que le modèle qui fixe un cadre global aux AMP n'évolue pas. Ceci nous a conduit à analyser les déterminants de ce modèle, parmi lesquels figurent des colonialités du savoir (fondées sur des savoirs scientifiques hégémoniques), du pouvoir (capté, dans un territoire, par un acteur externe, souvent hybride public-privé), de l'être (fondé sur la négation de l'identité de l'autre, que l'on entend civiliser). Elles sont associées à des formes modernes de colonialisme vert (Blanc, 2020) et bleu (Ros, 2021), dont certaines spécificités ont été relevées : c'est un soft colonialism en cela qu'il repose sur des éléments relevant de la soft law (Boyle, 2019), externe mais aussi interne (avec des mécanismes infranationaux), mis en œuvre via un modèle porté par une grande diversité d'acteurs.

Une meilleure acceptation des AMP suppose de flexibiliser ce modèle et de mettre en cause les colonialités dont il est imprégné. Sur cette base, il s'agira d'articuler des savoirs et des références, d'une part externes, d'autre part propres aux territoires et groupes sociaux concernés, en créant de nouvelles proximités organisées. L'analyse comparée des processus d'ancrage territorial des AMP montre que certaines d'entre elles s'y attellent : c'est, par exemple, le cas du parc marin de Zakynthos qui, après des années de statu quo sans dialogue, tente de construire des liens avec la pêche. Les conflits peuvent être le catalyseur de processus de ce type, comme à Moorea où des proximités organisées, via la création de comités des pêches et l'ouverture d'un véritable dialogue sont le produit d'un conflit qui a éclaté lors de la révision du plan de gestion. La construction de nouvelles proximités territoriales puise dans des processus tant conflictuels que concertatifs (Torre, Beuret, 2012). Elle passe souvent par un bricolage institutionnel dont nous avons identifié des figures : ce sont, par exemple, de jeunes universitaire Rapa Nui capables d'articuler des réseaux conservationnistes et des réseaux de sociabilité locale, ou un pêcheur autodidacte du Delta du Saloum, intégré dans des réseaux tant locaux que nationaux, professionnels que politiques, qui fondera le premier parti écologiste sénégalais. Favoriser le bricolage institutionnel et la reconfiguration des proximités organisées est un enjeu majeur.

BIBLIOGRAPHIE

- Aburto j., Gaymer c., Govan h. (2020) *A large scale marine protected area for the sea of rapa nui: from ocean grabbing to legitimacy, ocean and coastal management*, 198, <http://dx.doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2020.105327>
- Barbier j.-m. (1994) *Élaboration de projets d'action et planification*, Revue française de pédagogie, 108, 139-142.
- Barouch g. (1989) *La décision en miettes : systèmes de pensée et d'action à l'oeuvre dans la gestion des milieux naturels*, Paris, L'harmattan.
- Benabou s. (2012) *Conserver la nature par l'exclusion des hommes ? La lutte pour l'accès et l'usage des ressources dans la réserve de biosphère de nanda devi, uttarakhand (inde)*, doctorat d'anthropologie sociale, ehess, Paris.
- Benjaminsen t. A. (2021) *Depicting decline: images and myths in environmental discourse analysis, landscape research*, 46(2), 211-225. <https://doi.org/10.1080/01426397.2020.1737663>
- Benjaminsen t. A., Bryceson i. (2012) *Conservation, green/blue grabbing and accumulation by dispossession in tanzania*, The journal of peasant studies, 39(2), 335-355.
- Bentham j. (2010) *Introduction aux principes de morale et de législation*, trad. Centre bentham, Paris, Vrin, 26-27.
- Berkes f. (2009), *Evolution of co-management: role of knowledge generation, bridging organizations and social learning*, Journal of environmental management, 90, 1692-1702.
- Bernstein s.f. (2001) *The compromise of liberal environmentalism*, New York, Columbia university press., doi : 10.7312/bern12036
- Beuret j.-e., Cadoret a. (2021) « Faut-il disqualifier les « parcs de papier ? De l'intérêt du bricolage institutionnel », *Géographie, économie, société*, 2021/3, vol. 23, 245-269. Doi : 10.3166/ges. 2021.0014.
- Blanc g. (2020) *L'invention du colonialisme vert : pour en finir avec le mythe de l'eden africain*, Paris, ed. Flammarion.
- Bonham c., Sacayon e., Tzi e. (2008) "Protecting imperiled "paper parks": potential lessons from the sierra chinajá, Guatemala", *Biodiversity and conservation*, 17(7), 1581-1593.
- Bourguignon-rougier c. (2021) *Un dictionnaire décolonial*, ed. Sciences et bien commun, Québec.
- Borkman t. (1976) "Experiential knowledge: a new concept for the analysis of self-help groups", *Social service review*, 50(3), 445-456.
- Boutinet j.-p. (2015) *Anthropologie du projet*, Paris, Puf.
- Boyle a. (2019) "The choice of a treaty: interaction between hard law and soft law in united nations law-making", in s. Chesterman, d. M. Malone, s. Villalpando

(ed.) *The oxford handbook of united nations treaties*, Oxford, Oxford university press, 110-118.

Bromley d. W. (1991) *Environment and economy. Property rights and public policy*. Oxford, Blackwell.

Butt d. (2013) "Colonialism and postcolonialism", in h. Lafollette (ed.) *International encyclopedia of ethics*, Wiley-Blackwell.

Cadoret a. (2021) "Conflicts and acceptability of visitation management measures for a marine protected area: the case of porquerolles, port-cros national park", *Ocean and coastal management*, 204, 105547.

Cadoret a., Beuret j.-e. (2022) « Les conflits, freins et leviers pour l'ancrage territorial des aires marines protégées : une analyse comparative internationale », *Les annales de géographie*, 746, 32-60.

Cadoret a., Beuret j.-e. (2016) « Aire marine protégée, intérêt général environnemental et territoire, un rendez-vous manqué ? Le cas de mayotte », *Vertigo*, 16(1), <http://dx.doi.org/10.4000/vertigo.17173>.

Chartier d., Rodary e. (dir.) (2016) *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris, Presses de sciences po.

Chervrier c., Déprès c., Néang m. (2011) *Émergence et usages de la notion de service environnemental au cambodge*, document de travail 2011-13, Vetagrosup, Clermont Ferrand, 19 p.

Claudet j., Loiseau c., Sostres m., Zupan m. (2020) "Underprotected marine protected areas in a global biodiversity hotspot", *One earth*, 2(4), 380-384.

Cleaver f. (2012) *Development through bricolage: rethinking institutions for natural resource management*, Abingdon, Routledge-earthscan.

Cleaver f. (2001) "Institutional bricolage, conflict and cooperation in usangu, Tanzania", *Ids bulletin*, 32(4), 26-35.

Cleaver f., De koning j. (2015) "Furthering critical institutionalism", *Institutional journal of the commons*, 9(1), 1-18.

Corral broto p. (2015) « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous franco (1964-1979) », *Écologie et politique* 2015/1, (50), 41-55.

Cros f. (1992) « Compte rendu de boutinet jean-pierre-anthropologie du projet », *Revue française de pédagogie*, 99, 122-124.

Dahou t., Cheikh Abdel Wedoud o. (2007) « L'autochtonie dans les aires marines protégées. Terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal », *Politique africaine*, 2007/4, 108, 173-190.

D'anna g., Fernández t. V., Pipitone c., Garofalo g., Badalamenti f. (2016) "Governance analysis in the egadi islands marine protected area: a mediterranean case study", *Marine policy*, 71, 301-309.

Depraz s. (2008) *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin.

Descola p. (2005) *Par-delà nature et culture*, Paris, « Bibliothèque des sciences humaines », Gallimard.

Díaz s. M., Settele j., Brondízio e., Ngo h., Guèze m., Agard j., Arneth a., Balvanera p., Brauman k., Butchart s. (2019) *The global assessment report on biodiversity and ecosystem services: summary for policy makers, intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services*, Bonn.

Dudley n. (ed.) (2008) *Guidelines for applying protected area management categories*, Iucn, Gland, Switzerland.

Duque-rico m., Torres-gomez l. (2011) « Aspectos socioeconómicos de las principales comunidades de los archipiélagos de san bernardo y nuestra señora del rosario, y del sector de barú », in e. Zarza gonzalez (ed.) *El entorno ambiental del parque nacional natural corales del rosario y de san bernardo, cartagena de indias*, 26-37.

Duran c. A. (2009) « Gobernanza en los parques nacionales naturales colombianos: reflexiones à partir del caso de la comunidad orika y su participación en la conservación del parque nacional natural corales del rosario y san bernardo », *Revista de estudios sociales*, 32, 60-73.

Fidler r.-y., Ahmadiya g.-n., Amkieltiela Awaludinnoer c., Cox c., Estradivari, Glew l., Handayani c., Mahajan s.-l., Mascia m.-b., Pakiding f., Andradi-Brown d.-a., Campbell s.-j., Claborn k., De Nardo m., Fox h.-e., Gill d., Hidayat n.-i., Jakub r., Duong tle., Purwanto, Valdivia a., Harborne a.-r. (2022) "Participation, not penalties: community involvement and equitable governance contribute to more effective multiuse protected areas", *Sciences advances*, 8(18), doi: 10.1126/sciadv.abl8929

Frontani h. G. (2006) "Conflicts in marine protected area management", *Focus on geography*, 48(4), 17-24.

Gambon h., Botazzi p. (2022) "The political ontology of protected area co-management: worlding and nature perceptions among stakeholders", *Journal of political ecology*, vol. 28(1), 646-662. Doi: <https://doi.org/10.2458/jpe.3026>

Gaspar c., Bambridge t. (2008) « Territorialités et aires marines protégées à moorea (polynésie française) », *Le journal de la société des océanistes*, 126-127, 231-246.

Giakoumi s., Mac Gowan j., Mills m., Beger m., Bustamante r. H., Charles a., Christie p., Fox m. Et al. (2018) "Revisiting « success » and « failure » of marine protected areas: a conservation scientist perspective", *Frontiers in marine science*, doi : 10.3389/fmars.2018.00223

Gill d. A., Mascia m. B., Ahmadiya g. N., Glew l., Lester s. E., Barnes m., Craigie i., Darling e. S., Free c. M., Geldmann j., Holst s., Jensen o. P., White a. T., Basurto x., Coad l., Gates r. D., Guannel g., Mumby p. J., Thomas h. Et al. Fox

h.e. (2017) *Capacity shortfalls hinder the performance of marine protected areas globally*, *Nature*, n° 543(7647), 665-669.

Heinsohn g., Steiger o. (2009) *Eigentum, zins und geld : ungelöste rätsel des wirtschaftswissenschaft*, Marburg, Metropolis Verlag.

Helmcke c. (2022) "Ten recommendations for political ecology case research", *Journal of political ecology*, 29(1), 266-276, doi: <https://doi.org/10.2458/jpe.2842>

Kamat v. R. (2018) "Dispossession and disenchantment: the micropolitics of marine conservation in southeastern Tanzania", *Marine policy*, 88, 261-268.

Lander e. (2000) *La colonialidad del saber : eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires, Clacso, 201-245.

Landy f. (dir.) (2010) *Dictionnaire de l'inde contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Laslaz l., Gauchon c., Duval m., Héritier s. (dir.) (2014) *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, coll. « mappemonde ».

Lei & Gret (2012) *Mekong regional land coalition groups: regional meeting and exposure visit on land governance in cambodia sihanouk ville province*, Mekong region land governance project, working paper.

Le roy e. (2007) « L'anthropologue et le droit, juridisme, ethnocentrisme et reproduction des sociétés », in p. Noreau (dir.) *Dans le regard de l'autre / in the eye of the beholder*, Montréal, les éditions thémis, 75-112.

Levi-strauss c. (1962) *La pensée sauvage*, Plon, Paris.

Mac clanahan t. R., Cinner j., Kamukuru a. T., Abunge c., Ndagala j. (2009) "Management preferences, perceived benefits and conflicts among resource users and managers in the mafia island marine park, Tanzania", *Environmental conservation*, 35(4), 340-350.

Maldonado torres n. (2007) "On the coloniality of being: contributions to the development of a concept", *Cultural studies*, 21(2-3), 240-270.

Mathevet r., Poulin b. (2006) « De la biologie à la géographie de la conservation », *Bulletin de l'association de géographes français*, 83(3), 341-354.

Maxwell s. L., Cazalis v., Dudley n., Hoffmann m., Rodrigues a. S. L., Stolton s., Visconti p., Woodley s., Maron m., Strassburg b. B. N., Wenger a., Jonas h. D., Venter o., Watson j. E. M. (2020) *Area-based conservation in the 21st century*, preprints 2020, doi: 10.20944/preprints202001.0104.v1

Parizeau m.-h. (2014) « Le développement durable et l'homo economicus : de l'occultation du concept de diversité culturelle », *Éthique publique*, 16(1), doi : 10.4000/ethiquepublique.1360

Perroux f. (1961) *L'économie du xxe siècle*, Paris, Puf.

Poerksen u. (1995) *Plastic words, the tyranny of a modular language*, Philadelphia, The pennsylvania state university press.

Poupeau f.-m. (2017) *Analyser la gouvernance multiniveaux*, Grenoble, Pug, 255 p.

Quijano a. (2007) “Coloniality and modernity/rationality”, *Cultural studies*, 21(2-3), 168-178. Doi : 10.1080/09502380601164353

Rallet a., Torre a. (2004) « Proximité et localisation », *Économie rurale*, 280, 25-41.

Ramirez I. F. (2016) “Marine protected areas in colombia: advances in conservation and barriers for effective governance”, *Ocean and coastal management*, 125, 49-62.

Reghezza-zitt m. (2015) « Territorialiser ou ne pas territorialiser le risque et l’incertitude », *L’espace politique*, 2(26), url : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3543>

Riegel j. (2015) « Promesses, contingences et iniquité des politiques transnationales de conservation. Retour sur une décennie de cogestion état-ong au Sénégal », *Politique africaine*, 140 (4), 121-144.

Ros n. (2021). « L’émergence d’un colonialisme bleu », *Neptunus*, Université de Nantes, vol.27, 2021/4.

Ségolini c. (2012) « Les agents des parcs nationaux au Sénégal : soldats de la participation ? », *Politique africaine*, 128 (4), 101-119.

Sen a.-k. (1999) *Development as freedom*, Oxford, Oxford university press.

Stappacher r. (1996) « La résistible imprécision des notions économiques », *Nouveaux cahiers de l’ued*, 5, 39-52.

Taleb m. (2014) *L’écologie vue du sud. Pour un anticapitalisme éthique, culturel et spirituel*. Paris, Éditions sang de la terre.

Torre a., Beuret j.-e. (2012) *Proximités territoriales*, Paris, ed. Economica anthropos.

Ulloa a. (2004) *La construcción del nativo ecológico. Complejidades, paradojas y dilemas de la relación entre los movimientos indígenas y el ambientalismo en colombia*, Bogota, Icanh - Colciencias.

Unep-wcmc (2022) *Protected planet live report 2022*, Unep-wcmc, Iucn and Ngs: Cambridge UK, Gland, Switzerland, and Washington, D.C., USA, <https://livereport.protectedplanet.net>

Unesco (2001) *Préambule de la déclaration universelle de l’unesco sur la diversité culturelle*, Paris.

Véron r. (2015) “Political ecology”, in d. Bourg, a. Papaux (dir.) *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Puf, 783-786.

Yin r. K. (2003) *Case study research: design and methods*, 3rd. Ed., Sage, Thousand Oaks, ca.

Zupan m., Fragkopoulou e., Claudet j., Erzini k., Horta e costa b., Gonçalvez e. J. (2018) “Marine partially protected areas: drivers of ecological effectiveness”, *Frontiers in ecology and the environment*, 16, 381-387.